

Etréchy, le 23 septembre 2009.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer les questions orales suivantes pour le Conseil municipal du 25 septembre.

Michel GLEYZE./.

-O-

1. Les atteintes au site classé de la Vallée de Juine ne sont pas sanctionnées, à tel point que le classement y perd toute sa crédibilité. S'il fallait une preuve, l'article paru dans le Républicain du 10 septembre 2009 en est une de plus (qui s'ajoute d'ailleurs à celles évoquées le 29 mai au sujet de la rue des Chênes rouges).

De quoi est-il question ? Tout simplement de la promotion du lieu de pêche installé en toute illégalité à la hauteur de Fontaineliveau. Sans complexe, les contrevenants expliquent qu'ils comptent bien développer leur activité...

Au-delà de l'atteinte intolérable (comme les autres) au site classé, l'accès pose depuis des mois un vrai problème de sécurité routière avec un débouché direct extrêmement dangereux sur la RN 20 et son flot de véhicules.

Faudra-t-il attendre un dramatique accident de la circulation (très probable compte tenu de la configuration des lieux) pour que les autorités compétentes prennent enfin les mesures qui s'imposent ?

2. De manière à en informer les Strépiniaçois, pouvez-vous apporter quelques informations sur la ZAC des Hautes Prasles :

- partie centrale clôturée. Pourquoi, quelle est la nature de l'activité prévue ?
- des armoires électriques vandalisées ont été retirées, d'autres tout aussi détériorées sont restées. Pour quelle raison ?
- le chemin en direction de Chamarande est impraticable car totalement recouvert de broussailles. Est-ce possible de faire le nécessaire pour qu'il soit rendu aux personnes désireuses de l'emprunter pour se rendre, par exemple, au Domaine départemental de Chamarande ?

3. Au printemps dernier, un aménagement de circulation a été mis en place rue Salvador Allende à titre expérimental jusqu'au 30 septembre prochain.

Quels sont les enseignements que l'on peut en tirer pour cette voie et d'autres de la commune ?

4. Notre commune, encore dans l'illégalité en ce qui concerne l'accueil des gens du voyage, doit subir, impuissante, les installations sauvages et leurs conséquences, notamment en ce qui concerne l'hygiène.

Le bas de la Grande rue est, à chaque orage, le réceptacle des limons, et, à chaque été, le dépôt de fruits décomposés.

Quelles mesures prévoyez-vous pour raccourcir les délais d'intervention des services ?